

**DÉCISION SUR L'ACCUEIL DU CENTRE AFRICAIN
DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES**

Doc. EX.CL/1075(XXXII)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision **EX.CL/Dec.857(XXVI)** de janvier 2015, portant création du Centre africain de développement des ressources minérales (CADRM) comme une Agence spécialisée de l'Union africaine pour coordonner la mise en œuvre de la Vision minière pour l'Afrique qui a été adoptée par la Décision **EX.CL/Dec.471(XIV)** du Sommet de janvier 2009 ;
2. **DÉCIDE** que des consultations ultérieures soient entreprises et qu'un rapport y afférent soit soumis à la prochaine session de la Conférence de juin/juillet 2018 ;
3. **INVITE** les États membres à faciliter la signature et la ratification des statuts de la CADRM ;
4. **SE FÉLICITE** du succès de la transition en cours de la CADRM de la CEA à la Commission et **DEMANDE** à la Commission de continuer à discuter avec les partenaires, de la mobilisation des ressources pour assurer la durabilité de la CADRM.